

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: location chapiteaux - 2021_042

Séance du vendredi 21 mai 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 17/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

Représentés: Eric BOUSQUET, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY

Absents:

Vu la délibération en date du vendredi 21 mai 2021, fixant les tarifs et conditions de location des deux tentes pliantes communales (tentes pro 4m*4m avec cotés et 6m*4m avec cotés), mettant en place le règlement à respecter pour l'utilisation des chapiteaux. Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants :

	Association	1 jour	2 jours	Jour supplémentaire	Caution
Tente pliable pro 50, 4m*4m avec bâches cotés	gratuit	30 €	50 €	10 €	800 €
Tente pliable pro 50, 6m*4m avec bâches cotés	gratuit	40 €	60 €	20 €	1 000 €
Non restitution d'une ou deux tentes	Remboursement à valeur d'achat				

Le conseil municipal, après délibération, approuve les tarifs ci-dessus ainsi que le règlement d'utilisation de structures de plein air.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 28/05/2021
et publication ou notification du 28/05/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

